

# MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHÂTEAUDUN

CANTON  
DE  
BROU

## AU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf octobre** à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

### Étaient présents :

Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, CAILLET, PHILIPPE et Mme DAVIGNON  
formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** M. GILLOT (pouvoir à M. PHILIPPE), M. FURET (pouvoir à Mme PINOS) et Mme THOMAS

M. **Hervé CAILLET** a été élu secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### **Travaux réfection voirie communale – résultats consultation – désignation de l'entreprise**

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé de consulter des entreprises pour réaliser la réfection de la voirie communale, programme 2017 et présente l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre (convention ATD). Il propose, au vu des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, de retenir l'entreprise SARL LEFEVRE dont le montant total des prestations s'élève à 36.783,45 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (*abstention de Mme PINOS, détentrice du pouvoir de M. FURET*),

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise **SARL LEFEVRE** – 21 route de la vallée du Loir 41100 PEZOU – d'un montant de **36.783,45 € H.T.**

**AUTORISE** M. le Maire à passer commande et à signer tout document inhérent à cette opération.

#### **Travaux réfection trottoirs – résultats consultation – désignation de l'entreprise**

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé de consulter des entreprises pour réaliser l'aménagement des trottoirs rue des Lavandes et rue des Iris et présente l'analyse des offres effectuée par la commission MAPA. Il propose, au vu des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, de retenir l'entreprise FLECHARD TP SAS dont le montant total des prestations s'élève à 48.000,00 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise **FLECHARD TP SAS** – Z.A. de l'Arche 72400 LA FERTE BERNARD – d'un montant de **48.000,00 € H.T.** pour les 2 chantiers (*12.500,00 € H.T. pour la rue des Lavandes et 35.500,00 € H.T. pour la rue des Iris.*)

**AUTORISE** M. le Maire à passer commande et à signer tout document inhérent à cette opération.

### Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal n°15-41 du 11 mai 2015,

M. le Maire informe les membres présents qu'il a accepté :

- le devis de l'entreprise GOUSSIN pour le remplacement du ballon d'eau chaude de la mairie
- le devis du Parc Départemental pour les panneaux du Musée école
- le devis d'Eric HOUVET pour le remplacement de la poutre au-dessus de la porte de la mairie
- les devis de François BUNET pour le remplacement des régulateurs de débit et des bouches de ventilation du réfectoire, ainsi que le remplacement des plafonniers par des dalles leds

### **Informations et questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

- de la modification du calendrier des vacances scolaires
- de la mise à disposition d'un dossier d'information relatif au site de radiotéléphonie mobile Bouygues Télécom au lieu-dit « Les Roches »

Séance levée à 23 h 00